

M. FAIREY: Puis-je poser une question, monsieur le président?

L'hon. M. CHEVRIER: En outre, à ce sujet, la subvention de 7 millions de dollars a pour effet de réduire les taux d'environ 8 p. 100. La subvention, conjuguée avec l'égalisation des taux, a certainement pour effet de donner suite aux recommandations de la Commission royale chargée de faire enquête sur l'égalisation.

M. FULTON: Oui, si elle peut être réalisée.

M. GORDON: Elle l'est pour le public, mais reste à voir quant aux chemins de fer. C'est pourquoi je me suis réservé un peu en ce qui concerne votre point, monsieur Churchill. Lorsque nous aurons étudié la situation qui nous est faite, nous nous présenterons peut-être de nouveau devant la Commission des transports afin d'obtenir des mises au point.

M. FAIREY: Lorsque vous parlez de taux de concurrence, c'est surtout la concurrence de la route que vous envisagez n'est-ce pas? J'entends la concurrence du camionnage pour le transport à grande distance?

M. GORDON: Le transport par eau et par camion nous fait concurrence mais surtout le transport par camion, parce qu'il cherche à nous enlever notre trafic le plus payant.

M. FAIREY: Qui détermine le tarif du camionnage?

M. GORDON: Il n'existe pas d'organisme chargé de fixer le tarif du camionnage. Il existe un tarif dans certaines provinces, mais ce n'est pas un tarif réglementé au même sens que les tarifs-marchandises des chemins de fer.

M. FAIREY: Votre situation est donc plutôt désespérée si vous cherchez à concurrencer le camionnage?

M. GORDON: Je n'admettrais jamais le mot "désespérée". Il nous reste encore quelques flèches dans notre carquois.

M. FAIREY: C'est la Commission des transports qui fixe vos taux tandis que les camionneurs sont libres d'exiger moins s'ils le désirent, voilà ce que je cherche à dire.

M. GORDON: Cela est exact. Nous constatons en pratique que le tarif déterminé par la Commission des transports pour les marchandises devient une cible toute indiquée au camionneur. Il sait que s'il offre un prix inférieur au tarif, il a de grandes chances d'obtenir le trafic. Mais, souvenez-vous que nous pouvons demander moins. Nous ne pouvons pas dépasser le maximum, mais nous pouvons exiger moins.

M. FAIREY: Ma question suivante est évidente. Serait-il juste de proposer qu'il devrait exister quelque autorité chargée de fixer le tarif du camionnage?

M. GORDON: Nous aimerions qu'il en soit ainsi.

L'hon. M. CHEVRIER: Cela met en cause un point qui intéresse mon ministère. Il ne faudrait certes pas que l'autorité fixe les taux provinciaux, parce que le camionnage aux fins d'une province ne relève pas de nous. Nous n'avons pas le droit de réglementer le tarif au sein d'une province. Nous pourrions par le canal du conseil privé réglementer les taux du transport interprovincial et international. Je ne sais pas si nous devrions le faire. J'ai déclaré aux Communes que cela nous répugne actuellement. Mais c'est un point que nous discuterons à la conférence fédérale-provinciale.

M. FULTON: Y inviterez-vous un observateur des chemins de fer?

L'hon. M. CHEVRIER: Non, ce n'est pas mon intention. Je crois pouvoir obtenir les vues des chemins de fer autrement.

M. HARRISON: M. Gordon a-t-il l'intention de demander la révision des taux de la passe du Nid-du-Corbeau?